

Comment s'inscrire sur Internet ?

Il suffit de vous connecter à l'adresse

<https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html> et de vérifier que votre mairie est bien raccordée au service en ligne. Si c'est le cas, accédez à la démarche en ligne « Inscription sur les listes électorales » en créant votre compte. Ensuite, laissez-vous guider.

La création de votre compte est gratuite et sécurisée. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) ainsi que du justificatif de domicile.

Attention : pour être inscrit(e) sur les listes électorales en 2015, votre demande d'inscription en ligne doit être faite avant le 31 décembre 2014 à 23h59.

Si vous effectuez cette démarche après le 1^{er} janvier 2015, votre demande d'inscription à la mairie ne sera prise en compte qu'à compter du 1^{er} mars 2016.

LIENS UTILES

► www.interieur.gouv.fr

Rubrique « Élections »

► www.service-public.fr

► www.mon.service-public.fr

<https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>



SSG/DICOM Novembre 2014 - © Yuri Arcurs - Fotolia.com - SDG 14-24250-1 000 000

Pour voter en 2015 pensez à vous inscrire dans votre mairie



... jusqu'au
31 décembre 2014

Élections départementales de mars 2015 Élections régionales de décembre 2015

Vous pouvez vous inscrire sur Internet
www.mon.service-public.fr
si votre mairie est raccordée au service en ligne.



www.interieur.gouv.fr



www.amf.asso.fr